

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 066 Adoption du Règlement Municipal d'Attribution des Subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux subventions accordées par les communes ;

Considérant que la commune est régulièrement sollicitée par des associations et organismes pour l'attribution de subventions destinées à soutenir leurs activités et leurs projets ;

Considérant la nécessité de formaliser les modalités d'attribution de ces aides afin de garantir davantage de transparence, d'équité et de lisibilité dans le traitement des demandes ;

Considérant qu'il convient notamment de préciser les conditions d'éligibilité, les critères d'attribution, les modalités de dépôt et d'instruction des demandes ainsi que les engagements des bénéficiaires ;

Considérant que la mise en place d'un règlement municipal permettra d'harmoniser les pratiques et de disposer d'un cadre commun pour l'instruction des demandes de subventions ;

Vu le projet de règlement municipal d'attribution des subventions présenté au Conseil municipal et annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 10 septembre

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** le règlement municipal d'attribution des subventions aux associations et organismes, annexé à la présente délibération ;
- **Précise** que l'attribution des subventions demeure une décision du Conseil municipal, dans la limite des crédits inscrits au budget communal et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **Précise** qu'il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre ledit règlement et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 25.09.2026
Publié le 25.09.2026
Transmis à la Préfecture le 25.09.2026
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

